

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME****8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthis-sur-boeme.fr****délibération :
D_2022_5_33**

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 08 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 01 Avril 2022

Présents : 17

Présents : Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Evolution du service
transport scolaire 2022****Pouvoirs** :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame GANNE Julie

Absent(s) :**Excusé(s)** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur FOURNIER Jean Luc**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉFait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

La régie de transport fonctionne depuis plusieurs années, ces dernières années 2 bus sont en circulation l'un de 26 places et l'autre de 16 places.

Ces bus en service nécessitent des charges de fonctionnement : contrôles trimestriels, chauffeurs, permis transport en commun.

Le renouvellement du grand bus est nécessaire mais la collectivité ne peut réinvestir sur un grand bus au vu des priorités d'investissements.

Vu la fréquentation en baisse significative ces 2 dernières années à 17 enfants en moyenne/jour,

Vu le cout élevé du service,

Vu les études financières faites en délégations du service ramenant le cout de ce service aux alentours de 50 000€,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de faire **EVOLUER** le service en utilisant des petits bus nécessitant moins de coût de fonctionnement et de coût de renouvellement,
- d'**ETUDIER** différents scénarios de fonctionnement d'un service transport pour les publics le nécessitant sur la commune.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/04/2022, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 12/05/2022

**Le Maire,
Michel CARTERET**

